



Catégories de membres

Juin 2022

Catégories de membres	Admissibilité	Droits / obligations
Membres action communautaire autonome (ACA) <i>Minimum de 60% des membres</i>	✓ Organismes communautaires qui actualisent les caractéristiques de l'action communautaire autonome, définies comme dans le document de Politique gouvernementale « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » p.21	✓ Recevoir les avis de convocation aux TDM et AGA (participer à l'entièreté) ✓ Y participer et y prendre la parole ✓ Proposer et de voter ✓ Destituer les administrateurs ✓ Siéger au conseil d'administration ✓ Faire usage des services de la CDC H-Y ✓ Devoir de s'impliquer dans les activités et assister aux AGA et TDM
Membres action communautaire (AC) <i>Maximum de 40% des membres</i>	✓ Organismes à caractère communautaire ✓ Coopératives ✓ Entreprises d'économie sociale ayant un fonctionnement démocratique ✓ Adhérer aux objectifs de l'action communautaire, tout en ne correspondant pas à la définition de l'action communautaire autonome	

Membres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Regroupements d'organismes locaux et régionaux ✓ Fondations locales ✓ Syndicats locaux ✓ Initiatives citoyennes susceptibles de devenir un organisme communautaire ✓ Organismes n'ayant pas d'adresse sur le territoire mais y offrant des services 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recevoir les avis de convocation aux TDM et AGA (participer à l'entièreté) ✓ Y prendre la parole, sans droit de vote ✓ Faire usage des services de la CDC H-Y ✓ Ne peuvent pas siéger au conseil d'administration ✓ Participer aux comités de travail ✓ Faire usage des services de la CDC H-Y
Membres sympathisants Désirant appuyer la CDCHY Niveau d'implication réduit	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Institutions publiques ✓ Organisations gouvernementales ou paragouvernementales ✓ Organisations nationales ✓ Entreprises privées ✓ Regroupements nationaux ✓ Groupes de soutien à l'entreprise privée ✓ Organismes n'ayant pas leur adresse sur le territoire et n'y offrant pas de services, des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur invitation, assister à une section ou l'entièreté des TDM AGA ✓ Prendre la parole, sans droit de vote ✓ Participation aux comités de travail sur invitation seulement ✓ Accès aux services de la CDC ✓ Ne peuvent pas siéger au conseil d'administration ✓ Faire usage des services de la CDC H-Y sur invitation seulement ✓ Recevoir l'infolettre